



dimanche 27 juillet 2025

N° 07 JUILLET 2025

Les « NAC »

(Les news de l'amicale cédéiste)

Il n'était pas prévu de faire un NAC en plein été, mais la nouvelle annoncée par l'UNICAB (notre « syndicat » d'éleveurs amateurs), est d'importance.

Ci-dessous le résumé de la communication de Didier LEPORTOIS son représentant.

Le lien vous redirige vers la page FACEBOOK.

Unicab

[rSodeptosn1tlti721469718 ma0jl30huef1 7it83h7,055t8h2f:c6l2l](https://www.facebook.com/rSodeptosn1tlti721469718_ma0jl30huef1_7it83h7,055t8h2f:c6l2l)

IFAP 2 : le retour

Réunis par le ministère, les entités représentatives AFDPZ, AFVPZ, PRODAF et UNICAB ont pu recevoir une présentation du fonctionnement de la nouvelle base de données IFAP.

Résumé : le redémarrage du fichier IFAP, géré par le nouvel intervenant SCOPIT est prévu pour septembre, avec une période de remise à jour jusque fin 2025 pour permettre aux détenteurs de rattraper le retard.

Un forfait annuel de 480€ TTC sera accessible à toute personne individuelle ou morale (ou un tarif individuel de 6,96). Les coûts seront donc réduits pour les éleveurs-naisseurs et les professionnels de l'animalerie, et l'enregistrement des animaux et de leurs mouvements largement facilités par rapport à la version antérieure.

Ainsi, la PREMIÈRE VERSION devrait être accessible MI-SEPTEMBRE pour toutes les catégories d'utilisateurs, pour que chacun puisse prendre ce nouvel outil en main.

S'il apparaît PLUS INTUITIF que la précédente base (ce n'était pas difficile ...), et considérant qu'il y'a potentiellement plus de 9 mois de retards d'enregistrements à combler, le MORATOIRE SUR LES CONTROLES devrait se poursuivre jusqu'à la FIN D'ANNÉE CIVILE (31/12/2025).

Ce délai doit également permettre :

- de résoudre des bugs éventuels, d'insérer des « encadrés » d'aide supplémentaires, voir d'autres fonctionnalités ...
- mais aussi de « retrouver ses petits », puisqu'il apparaît que certains animaux pourraient ne pas apparaître dans certains comptes migrés (essentiellement particuliers, liés à la période de



dimanche 27 juillet 2025

fonctionnement initiale où 1 animal = 1 compte). Le (nouveau) gestionnaire sera à disposition pour aider à mener les recherches.

La PREMIÈRE ÉTAPE sera de créer un NOUVEAU COMPTE (permettant d'y associer le ou les comptes liés de la précédente version), de deux types possibles :

- Personne physique

- Entité morale

Un accès sera possible pour le vétérinaire référent, pour un ou plusieurs sous-comptes utilisateurs, plusieurs adresses de détention seront possibles ...

À noter qu'un lien direct avec la base SIRET permettra une complétion automatique des éléments d'adresse(s).

Pour l'ENREGISTREMENT DE NOUVEAUX ANIMAUX, deux possibilités :

- Une recherche d'espèce est possible avec menu déroulant (AUTO-COMPLÉTION possible aux 3 premiers caractères) selon Genre, Famille, Espèce ... La TAXONOMIE sera mise À JOUR au fil de l'eau par le gestionnaire ; et un « tableau de conversion » permettra la comparaison avec celle de l'arrêté (lol)
- Un IMPORT EN MASSE sera possible (modèle d'import « template » à télécharger et remplir) ... pour ceux qui choisiront l'abonnement au FORFAIT (UNICAB considère ce choix comme discriminatoire et non justifié)

Ce FORFAIT de 400 € HT sera ACCESSIBLE À TOUS LES USAGERS (Prix à l'unité 5,80 € HT)

La gestion du fichier a été confiée à la société SCOPIT (spécialisée dans la gestion administrative externalisée) à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ; 15 membres de cette entreprise ont suivi la première formation à l'utilisation de la BDD par le ministère ; dans leurs premières prestations, des tutoriels vidéo seront prochainement disponibles.

G. BESSON